

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA COMMUNE DE GENOUILLE (86)

SEUIL DES RECHEZ AMONT



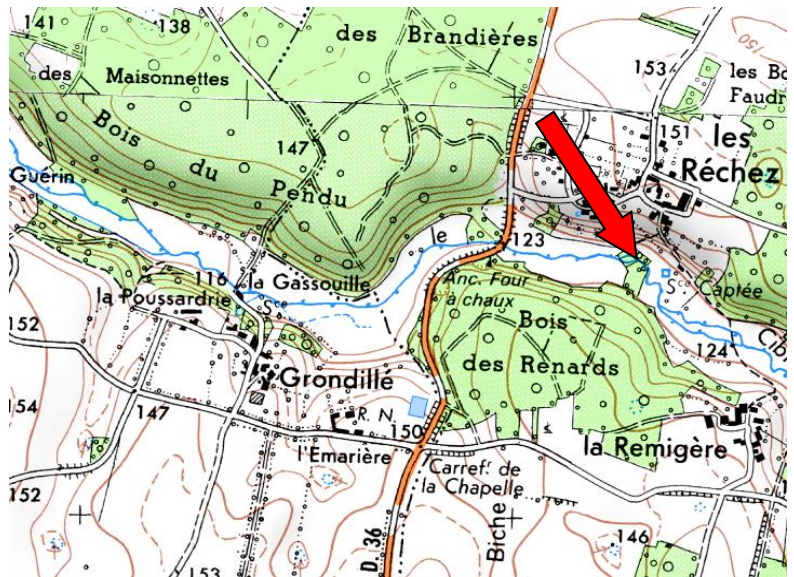
Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur le ruisseau Le Cibiou, affluent de La Charente, par la création de radiers et banquettes en granulat.

Maître d'ouvrage : CC du Civraisien en Poitou

Période de réalisation et durée des travaux :
20 septembre 2019

Présentation des objectifs :

- Restaurer localement la continuité écologique ;
- Communiquer et sensibiliser les propriétaires/usagers sur des travaux d'aménagement ;
- Faire connaître les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents.



Effacement de la chute résiduel du seuil



Photo du seuil avant travaux



Photo du seuil après travaux

Création d'une banquette en amont du seuil



Photo de l'amont du seuil avant travaux



Photo de l'amont du seuil après travaux

Création d'un radier et banquettes en aval du seuil



Photo de l'aval du seuil pendant les travaux



Photo de l'aval du seuil après travaux

Coût total du projet : 208€ HT (250€ TTC) (8 tonnes de silex à 26€/t) Sans compter le temps des agents

Entreprise / Régie : Travaux réalisés en régie par les agents du SABAC

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Il s'agissait de recharger 1 radier existant et de créer plusieurs banquettes pour effacer la chute résiduelle (0.4m) au niveau du seuil.

Etat des lieux avant / après :

Avant : Présence d'un seuil avec une chute résiduelle impactante.
Elargissement avec envasement du lit, en amont et aval du seuil.

Après : Effacement de la chute résiduelle par la recharge en granulats d'un radier.
Diminution de la largeur du lit par la création de plusieurs banquettes, favorisant des faciès d'écoulement plus dynamique et le désenvasement en amont et aval du seuil.

Informations sur les aspects administratifs

DIG (arrêté préfectoral N° 2017-DDT-SEB-681 du 26 juillet 2017)

Suivi mis en place :

Suivi photographique

Commentaires :

A la demande du propriétaire, l'ouvrage n'a pas fait l'objet d'une suppression, comme préconisé dans la DIG.

Seule la ligne d'eau a été réhaussée par la recharge du radier aval permettant la franchissabilité piscicole.

Un état des lieux à N+1 est prévu pour évaluer les travaux de recharge effectués, afin, éventuellement, d'envisager d'élargir le passage du seuil par la suppression de son encrage en berge, côté gauche vue de l'aval.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – rivieres@civraisienpoitou.fr

Président de la commission « rivières » au moment de travaux : Thierry Neel – CC Civraisien en Poitou – 10, avenue de la Gare – 86400 CIVRAY